Unia Secrétariat central Communication et campagnes

Weltpoststrasse 20 CH-3000 Berne 16 Tél. +41 31 350 21 11 Fax +41 31 350 22 11 https://www.unia.ch



Conférence de presse de l'Union syndicale suisse (USS) Berne, le 2 septembre 2024

Vania Alleva, présidente du syndicat Unia

Il est temps d'augmenter les salaires!

L'évolution des salaires en Suisse est alarmante. Entre 2021 et 2023, les **salaires réels ont baissé trois années de suite**. Du jamais vu depuis plusieurs décennies. La perte totale de salaire réel enregistrée entre 2020 et 2023 est de 3%. Nous risquons de connaître une décennie perdue. **Le pouvoir d'achat des personnes s'est réduit par rapport à 2015.** Les salarié-e-s de l'industrie, par exemple, ont subi une perte de salaire réel de -1,6%. La **perte de salaire réel** est de -0,9% dans le commerce de détail et même de -3,6% dans l'hôtellerie-restauration. Dans la santé et le social, on observe une perte de -1,8% qui est également supérieure à la moyenne. **Les salarié-e-s du commerce de détail, la travailleuse et le travailleur de l'industrie et de la construction, le personnel de l'hôtellerie-restauration et des soins aux personnes âgées** : à la fin du mois, toutes et tous se battent avec de grosses factures et des salaires insuffisants qui ne permettent plus vraiment de vivre.

Les salaires ne suivent pas l'augmentation du coût de la vie

De 2020 à 2023, le niveau moyen des prix a progressé de 5,7%, selon l'indice suisse des prix à la consommation. Et une nouvelle hausse de près de 1,5% est attendue pour 2024. Après une forte augmentation des prix de l'énergie et des carburants, les prix des denrées alimentaires et les loyers se sont envolés eux aussi.

Les salarié-e-s ne profitent pas de la productivité du travail

Les salaires sont aussi à la traîne en ce qui concerne la productivité du travail. En moyenne pluriannuelle, la productivité du travail augmente d'environ 1% dans l'économie suisse. Cela signifie que les salaires réels aussi devraient être majorés de 1% chaque année. Ainsi la valeur ajoutée produite par les travailleuses et travailleurs ne profiterait pas seulement aux entreprises (par l'augmentation des bénéfices et des bonus), mais aussi au personnel.

La forte élévation du coût de la vie, couplée à l'évolution insuffisante des salaires, montre clairement qu'il faut des augmentations de salaire substantielles pour combler l'écart salarial.

Écart croissant entre les hauts et les bas salaires

La récente <u>étude d'Unia sur les écarts salariaux</u> révèle que les inégalités salariales se sont encore aggravées dans les grands groupes. Les employeurs se contentent d'accorder des augmentations considérables à leur direction ainsi qu'à leurs actionnaires. En 2023, l'écart salarial moyen entre le salaire le plus bas et le plus élevé dans les 36 plus grandes entreprises suisses était de 1:143, contre 1:139 l'année précédente. Cela signifie que la personne la moins bien payée devrait travailler 143 ans pour obtenir un salaire annuel de son directeur général.

Trop de bas salaires, même chez les personnes qualifiées

Un poste sur dix en Suisse reste un poste à bas salaire, c'est donc un demi-million de travailleurs et travailleuses qui sont concernés. Près des deux tiers des personnes actives concernées sont des femmes. Les personnes migrantes sont les plus affectées. Même un apprentissage professionnel ne garantit pas un salaire équitable. C'est pourquoi il faut des salaires minimums aussi bien pour les personnes qualifiées que pour les personnes non qualifiées.

Il faut maintenant des augmentations de salaire pour toutes et tous !

En raison de la forte augmentation du coût de la vie ces dernières années et du retard salarial, les négociations salariales 2024-25 sont très importantes pour les travailleuses et travailleurs en Suisse.

En vue des négociations salariales 2024-25, les exigences d'Unia sont :

- Une augmentation des salaires effectifs et minimums de l'ordre de 5% pour toutes et tous, pour compenser la montée du coût de la vie, le renchérissement de cette année et la croissance de la productivité du travail. Le besoin de rattrapage par rapport à l'augmentation du coût de la vie et donc la revendication salariale peuvent varier en fonction de la branche.
- **Des salaires minimums adéquats :** pas de salaires inférieurs à 4500 francs, et au moins 5000 francs pour les personnes au bénéfice d'un apprentissage.
- Une revalorisation salariale dans les secteurs à bas salaires, qui sont souvent des secteurs féminisés.

Revendications salariales 2024-2025

Dans le secteur principal de la construction, Unia demande une augmentation générale des salaires ainsi qu'une augmentation des salaires minimums de 250 francs. Par rapport au salaire moyen dans la construction, cela représente la compensation du renchérissement (attendu) de cette année et de l'année dernière, ainsi qu'une augmentation minimale des salaires réels. Rappelons que la Société suisse des entrepreneurs (SSE) a interrompu les négociations salariales l'année dernière sans aucune proposition. Les entreprises qui n'ont pas suivi la SSE et qui ont accordé une augmentation de salaire volontaire peuvent imputer celle-ci sur la somme de 250 francs demandée par Unia.

Dans l'industrie, les carnets de commande sont généralement bien remplis et le secteur s'est remis des difficultés liées à la pandémie (chaînes d'approvisionnement interrompues). L'industrie pharmaceutique en particulier se développe même très bien et réalise des bénéfices. Pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il faut octroyer des augmentations générales de salaire et renoncer aux adaptations salariales individuelles. Dans l'industrie, Unia demande la pleine compensation du renchérissement (+1,4%), environ 2,6% de rattrapage et 1% pour une meilleure performance (productivité), soit 5% au total. Unia demande des salaires minimums d'au moins 5000 francs pour les personnes au bénéfice d'un CFC.

Dans le **commerce de détail, Unia exige chez Coop** la pleine compensation du renchérissement de **+1,4**% (sur la base du renchérissement de juin) pour toutes et tous, et donc aussi pour le personnel payé à l'heure, une **augmentation générale des salaires réels de + 200 francs** et une **augmentation des salaires minimums de + 200 francs**. D'autres revendications concernent la reconnaissance des années de service et la transparence sur la fourchette des salaires. Au lieu de bons, il faut des montants ayant un impact sur les salaires.

Dans l'hôtellerie-restauration, Unia demande une compensation du renchérissement (+ 1,4%) ainsi qu'une augmentation générale des salaires de + 100 francs. Après l'échec des négociations salariales en juillet, la revendication est maintenant devant le tribunal arbitral.

Dans le secteur de la sécurité, Unia exige la compensation du renchérissement de 1,5% et une augmentation des salaires minimums pour le personnel rémunéré à l'heure.

Les branches de l'artisanat du bâtiment tournent à plein régime. Les carnets de commande sont pleins. Les rénovations, la transition énergétique ou encore la pénurie de logement vont encore nourrir cette tendance ces prochaines années. Dans ce contexte, le manque de main d'œuvre se renforce, avec une pression croissante sur le personnel en place qui en paie de sa santé et de sa sécurité au travail. Il est urgent de renforcer l'attractivité des métiers de l'artisanat pour en finir avec cette spirale négative. Ceci passe par de véritables revalorisations des salaires effectifs et minimums. Unia exige la pleine compensation de l'inflation, un rattrapage du renchérissement non compensé de ces dernières années ainsi que la participation aux gains de productivité. Ceci notamment dans le cadre du renouvellement des CCT de la plâtrerie-peinture et de l'électricité, où quelque 300 places d'apprentissage restent pour l'heure vacantes!

Manifestation nationale pour les salaires à Berne le 21 septembre

Il est temps que les salaires des simples salarié-e-s augmentent! Une manifestation nationale sur les salaires aura lieu à Berne le 21 septembre. Les travailleuses et travailleurs descendront dans la rue et donneront le ton pour des augmentations générales de salaire, pour de bonnes conventions collectives de travail et pour des salaires minimums décents!